

Fiche-action n°S7

Développer des mesures visant à sécuriser le site du Signal de Bernex

Situation et justification :

Les quatre éléments suivants ont été relevés au sujet de l'insécurité et de l'insalubrité auxquelles sont confrontés les habitants de la commune lorsqu'ils se rendent dans le parc et aux abords de l'étang du Signal de Bernex durant la saison estivale :

- Le parc de l'étang du Signal de Bernex est fréquenté par des visiteurs (jeunes et adultes) d'origine intra et/ou extra-communale qui ne sont pas en mesure de laisser le site dans l'état où ils l'ont trouvé.
- Les constats répétés d'une absence de respect de l'état du parc du Signal par certains visiteurs, induit auprès des habitants de la commune un sentiment d'insécurité et une appréhension de s'exposer sur ce site à des incivilités.
- Outre les problèmes d'hygiène et les risques de blessures qui mettent en danger les employés chargés de l'entretien du parc ainsi que les enfants qui s'ébattent lors de leurs jeux parmi des éventuels débris de bouteilles cassées et autres détritiques, rien ne laisse exclure la présence sporadique de seringues usagées et abandonnées par des toxicomanes (ceci en dépit des stratégies de santé publique existantes pour la récupération des seringues souillées – récipients ou containers de récupération fixes et résistant au percement, centres et bus itinérant spécialisés en distribution, échange et récupération des seringues).
- La fréquentation éventuelle en ce lieu de personnes toxicodépendantes (et éloignées des loisirs conventionnels) par des jeunes bernésiens en difficulté, pourrait constituer pour ceux-ci une source ou un vecteur d'entraînement dans un processus de marginalisation.

C'est pourquoi, l'Atelier propose le développement d'une stratégie durable d'animation et de surveillance de l'espace public du Signal pour prévenir les débordements (bruit réellement excessif, déprédations, présence de toxicodépendants). Toutefois, en période estivale, seules des mesures d'accompagnement et de médiation visant à développer une relation de confiance et un esprit de tolérance semblent offrir les conditions qui répondraient aussi bien aux aspirations des jeunes, des riverains situés dans la proximité du parc, et de l'ensemble des usagers du parc. Car il convient de mettre en évidence le fait que la commune ne dispose d'aucun autre lieu en plein air (et en dehors des circuits commerciaux) qui se prête favorablement aux rencontres spontanées des jeunes bernésiens durant les soirées et nuits d'été.

Objectifs visés :

1. Rendre le Parc du Signal attrayant par les mesures suivantes :
 - installer une buvette fixe ou mobile durant les journées et les soirées de la période estivale,
 - augmenter les équipements (poubelles, bancs, foyers pour pique-niques),
 - développer en concertation avec des associations existantes, des activités d'animation et de loisirs accompagnées.
2. Instaurer des rondes préventives inspirées par la tolérance durant les nuits estivales par les agents de sécurité municipaux (ASM). Ceci, en n'excluant pas des interventions adaptées lorsqu'elles s'avèrent justifiées selon les attitudes ou comportements fautifs qui pourraient être observés. De telles interventions seraient susceptibles d'être effectuées sur appel par les ASM dans le cadre d'un réseau composé de différents Services œuvrant en collaboration.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Étant donné l'effet attractif du parc du Signal pour les populations croissantes situées à la périphérie de la commune (agglomération genevoise, Champagne, communes françaises du Genevois et Bassin Bellegardien), la mise en place de mesures préventives visant à sauvegarder la qualité de vie, les aménagements ainsi que la propreté du lieu, serait susceptible d'affirmer l'identité positive d'un espace public animé et habité. ./. .

Une application durable de mesures d'animation et de sécurisation basées sur la protection de la jeunesse répondrait également aux préoccupations des familles dans un contexte de mutation économique, où une minorité de jeunes peut se trouver vulnérable face à des dynamiques d'entraînement vers des comportements de délinquance ou de consommation de drogues dures, voire face à des dealers.

Les retombées favorables que ces mesures d'animation et de sécurisation pourraient induire auprès de la jeunesse, porteraient aussi bien sur celle qui est d'origine extra-communale que communale. La pertinence d'un tel plan d'action préventif peut également trouver un de ses fondements dans le fait que le niveau de scolarité et de formation atteint par les jeunes bernésiens-nes est bien supérieur à celui de la moyenne cantonale, et que leurs activités de loisirs et de sports peuvent se déployer avec succès dans plus de vingt associations auxquelles la commune apporte un soutien important.

Descriptif de l'action :

Mise en place durant les saisons estivales des mesures de prévention et de sécurisation suivantes :

- ▶ Installer une buvette fixe ou mobile lorsque la météo le permet durant les journées et les soirées de la période estivale, et augmenter les équipements sur le site (poubelles, bancs, foyers pour pique-niques). Ceci, pour rendre le lieu attrayant, propice aux liens sociaux et à la convivialité.
- ▶ Développer en concertation avec des associations existantes, des nouvelles activités d'animation et de loisirs (accompagnées et adaptées au lieu).
- ▶ Instaurer des rondes régulières et préventives durant les nuits estivales par les ASM (agents de sécurité municipaux) communaux et intercommunaux. Ceci, en informant les habitants de la commune des objectifs d'une telle mesure, dont le succès dépend d'un esprit de compréhension réciproque à établir entre les jeunes et les riverains du parc.

Cette mesure sécuritaire n'exclue pas des interventions adaptées lorsqu'elles s'avèrent justifiées selon les attitudes ou comportements fautifs qui pourraient être observés. Ces interventions seraient susceptibles d'être effectuées sur appel par les ASM en contact avec un réseau de différents Services œuvrant en collaboration. Parmi ces Services spécialisés mentionnons de manière non-exhaustive la Police d'Onex, la Police des stupéfiants et la *Task Force Drogue*. Soulignons qu'en ce qui concerne les dynamiques de dispersion et de déplacements que peut engendrer une telle stratégie (prévention, sécurisation et lutte contre la vente de drogue), la dispersion des dealers a été préférée par le canton à leur concentration¹.

Calendrier : Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Nom des responsables : les Conseillers administratifs chargés des domaines sports, loisirs, culture, jeunesse, sociale, sécurité, transports, Centre Intercommunal de Voirie ; et les présidents des Commissions municipales "*Sports, loisirs et culture*", "*Sociale, jeunesse*", "*Sécurité et transports*".

Nom des partenaires concernés : Service de la sécurité municipale, Département cantonal de justice et police (DCJP), Gendarmerie genevoise, Office des transports et de la circulation (OTC), le *Parlement des jeunes* de la commune (en création), les Travailleurs sociaux " hors murs " (TSHM), associations de parents d'élèves, association d'habitants, sociétés ou associations sportives et de loisirs.

Budget : à évaluer.

Indicateurs de développement durable : Les indicateurs de l'efficacité des mesures de prévention et de sécurisation déployées sur le site pourraient se rapporter à une comparaison, au fil des ans, du nombre de déprédations, d'interventions et d'interpellations effectuées en raison d'infractions et de comportements fautifs.

Suivi et amélioration continue :

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Dresser un état d'avancement de l'action proposée.
- Mettre en œuvre les réajustements visant à combler les lacunes ou à parfaire les modalités d'application des mesures de prévention et de sécurisation insatisfaisantes. Ceci, sur la base des informations communiquées par le Service de la sécurité municipale, les TSHM, les employés chargés de l'entretien de l'espace public du Signal et les responsables des groupements associatifs concernés.

¹ Cf. Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre toutes les nuisances (trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté) dans le quartier Voltaire, Rapport de M. Pierre Weiss, page 8, Secrétariat du Grand Conseil, P 1500-A, 31.01.2005. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/P01500A.pdf>

